



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Energie solaire et programme du Gouvernement

Question écrite n° 9172

Texte de la question

M. Michel Castellani interroge M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur la question de la production énergétique française et son avenir. L'objectif de réduire la part du nucléaire dans la production énergétique française à 50 % d'ici 2025 a été abandonné en septembre 2017. Ce recul peut s'expliquer pour des raisons économiques comme l'importance des centrales dans certains territoires. Cependant, la transition écologique reste une priorité tant sur le plan français qu'international. Beaucoup d'experts estiment la bataille des 2 degrés d'ores et déjà perdue. C'est pourquoi, il convient de redoubler d'efforts. La France est au cinquième rang des producteurs d'énergie solaire en Europe derrière l'Allemagne qui connaît pourtant un ensoleillement inférieur. Pour atteindre les 20 Giga Watts de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) prévus pour 2023, il faudrait une cadence annuelle des installations de 2 000 Méga Watts, soit un quadruplement du rythme actuel. Il demande au Gouvernement quelles sont les mesures prévues pour augmenter la part de l'énergie solaire dans la production française.

Texte de la réponse

En accord avec les objectifs de la loi pour la transition énergétique, notamment de porter la part des énergies renouvelables électriques à 40 % de la production électrique en 2030, le Gouvernement avait inscrit dans la première Programmation pluriannuelle de l'énergie des objectifs ambitieux pour la filière solaire et a lancé plusieurs appels d'offres pour les atteindre. En décembre 2017, Nicolas HULOT a annoncé lors du One Planet Summit une accélération du développement de la filière en portant le volume annuel des appels d'offres de 1,45 GW à 2,45 GW. Par ailleurs, le Ministère de la Transition écologique et solidaire a organisé début 2018 un groupe de travail regroupant l'ensemble des parties prenantes, afin d'accompagner et de faciliter le développement de l'énergie solaire avec la volonté de promouvoir l'emploi, la souveraineté énergétique et la cohésion des territoires. Ce groupe a permis d'identifier plus de 40 mesures permettant de simplifier et d'accélérer le développement des projets. Afin d'aller encore plus loin, le projet de révision de la PPE, qui a récemment été présentée, donne des objectifs de développement pour le solaire de 20,6 GW en 2023 et entre 35,6 et 44,5 GW en 2028, contre 8,8 GW installés fin septembre 2018. Pour atteindre ces objectifs ambitieux, le calendrier des appels d'offre devrait prévoir 2 GW/an de projet photovoltaïque au sol, 900 MW/an de projets sur bâtiments et 150 MW en autoconsommation.

Données clés

Auteur : [M. Michel Castellani](#)

Circonscription : Haute-Corse (1^{re} circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9172

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et solidaire](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 26 novembre 2018

Question publiée au JO le : [12 juin 2018](#), page 4962

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2019](#), page 451